

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2022** à compter de **18 h 45**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

Est absente :

Madame Mélissa Lussier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024 ET 2025**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-227

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 et en font la lecture.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-228

6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisation 2023, 2024 et 2025 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-229

7. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18 h 50.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière